

Plan climat énergie de Chambéry métropole

(Action 2 de l'Agenda 21)

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité même s'il subsiste des incertitudes quant à l'ampleur et la portée de ses effets sur notre environnement et nos modes de vie.

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement place d'ailleurs la lutte contre le changement climatique au premier rang des priorités :

« La France s'engage à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 et se fixe comme objectif de devenir l'économie la plus efficiente en équivalent carbone de la Communauté européenne d'ici 2020. A cette fin, elle prendra toute sa part à la réalisation de l'objectif de **réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre** de la Communauté européenne à cette échéance.

Elle concourra de la même manière, à la réalisation de l'**objectif d'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique** de la Communauté européenne et s'engage à porter la **part des énergies renouvelables à au moins 23%** de sa consommation d'énergie finale d'ici 2020 ».

Objectifs

↓ -20% énergie

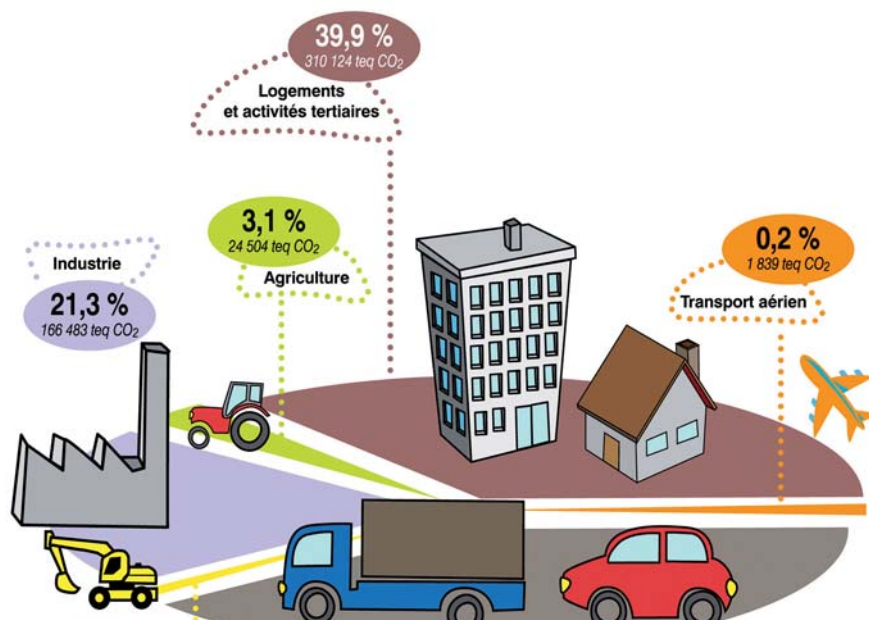
↓ -20% CO₂

↑ 20% part des énergies renouvelables

Pour atteindre ces objectifs les collectivités, les entreprises, les associations, les habitants doivent se mobiliser et agir de concert ; les plans climat ont pour objet d'organiser cette mobilisation et la mise en œuvre rapide d'actions concrètes.

Les objectifs nationaux appliqués au territoire de Chambéry métropole

780 130 teq CO₂/an* : ce sont les émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'agglomération, calculées en 2009 (données de 2006).



-20% en 2020 = 155 000 teq CO₂/an
C'est l'objectif de réduction que s'est fixé le conseil communautaire de Chambéry métropole le 29 octobre 2010

Atténuation ou adaptation?

Il est admis aujourd'hui que sans une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (atténuation), on risque d'atteindre un seuil critique au-delà duquel l'adaptation pourrait devenir extrêmement difficile et coûteuse. Plus l'atténuation sera efficace, moins l'adaptation sera coûteuse.

Les premières étapes du plan d'actions

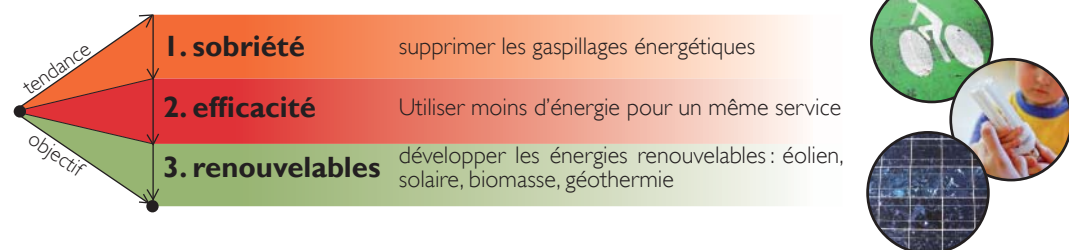
Une démarche de plan climat s'inscrit sur plusieurs années. Enclenchée dans la concertation, avec deux forums climat, des visites de terrain, l'implication du conseil local de développement de l'espace Métropole Savoie, des élus et des services de Chambéry métropole, elle s'est basée sur des actions déjà engagées pour mettre en valeur « ce qui se fait déjà en faveur du climat ».

Le plan d'actions issu de cette concertation s'appuie sur le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, fixe des objectifs de réduction et fait des propositions pour les atteindre. C'est un document évolutif qui sera complété au fil du temps.

Un comité d'orientation composé de vice-présidents de Chambéry métropole et d'acteurs du territoire assurera le suivi de la mise en œuvre du plan climat.

Quels leviers pour atteindre les 3x20 en 2020?
soit -155 000 teq CO₂

3 pistes d'action et seulement 3



Toutes les activités du territoire sont concernées



Habitations, commerces et bureaux : réduire de 62 000 teq CO₂

- réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments
- développer la filière bois énergie/bois construction : marchés publics, plateformes, réseau de chaleur...
- développer le potentiel solaire

Hypothèses :

- Une isolation de 15 cm par l'extérieur de toutes les maisons individuelles de l'agglomération construites avant 1975 = 37 000 teq CO₂ évitées
- Les économies d'énergie réalisées par les participants au concours « familles à énergie positive » reproduites par la moitié des ménages de l'agglomération permet d'éviter 20 000 teq CO₂

Rechercher l'exemplarité pour convaincre

Chambéry métropole a réalisé son propre bilan carbone au titre de son fonctionnement et de ses compétences ; il fait apparaître, pour l'année 2007, un total d'émissions de gaz à effet de serre de 20 570 teq CO₂. 62% des émissions sont liées à la collecte et au traitement des déchets des habitants de l'agglomération, 17% sont liées à la compétence transports (flotte de bus en particulier), 3% sont liées à la compétence eau et assainissement et 18% au fonctionnement interne ; pour ce dernier poste, les priorités d'action concernent les économies d'énergie dans les bâtiments et les équipements collectifs de l'agglomération, le parc de véhicules et les déplacements domicile-travail.



Rôle des collectivités dans la lutte contre le changement climatique :

- Responsabilité directe sur 15% des émissions nationales (par leurs bâtiments, leurs véhicules...)
- Pouvoir indirect sur plus de 50% des émissions nationales par leurs compétences (transport, gestion des déchets, développement économique...)
- Rôle de « chef d'orchestre » de la dynamique locale

Transports : réduire de 55 000 teq CO₂

- pour les déplacements courts : bus à haut niveau de service, formes urbaines favorables aux modes doux et aux courtes distances
- pour les déplacements longs : covoiturage...
- services à la mobilité : sensibilisation, accompagnement

Hypothèses :

- Multiplier par 5 la part du vélo et par 2 la part des bus dans les modes de déplacement = 6 200 teq CO₂ évitées
- Réduire de 30% les émissions des déplacements longs des ménages (>10 km) = 23 000 teq CO₂ évitées



Industrie : réduire de 33 000 teq CO₂

- agir sur les process, récupérer l'énergie et autres flux sur site

La récupération de la chaleur de l'usine d'incinération des ordures ménagères par le chauffage urbain et la production d'électricité permettent depuis 2009, d'éviter 20 000 teq CO₂/an. Plus de la moitié des besoins en énergie de la nouvelle usine de dépollution des eaux seront produits sur place : turbinage de l'eau épurée, photovoltaïque, méthanisation des boues...

Les autres secteurs peuvent aussi agir :

- **Activités économiques** : via la structuration économique du territoire et le développement de l'emploi, via les actions des entreprises (écologie industrielle, relocalisation)
- **Eau et milieux aquatiques** : valorisation énergétique, optimisation des systèmes, lutte contre les inondations
- **Déchets** : actions de réduction, valorisation (recyclage, compostage), valorisation énergétique
- **Agriculture** : production et distribution bio et locales (cf schéma agricole)
- **Biodiversité** : prise en compte des capacités de stockage, de régulation et d'approvisionnement des milieux naturels, enjeu de la gestion forestière
- **Gouvernance** : boîtes à outils climat, innovation et expérimentation, collaboration des acteurs institutionnels (Communes, Métropole Savoie, Département, Région, Etat, Europe...) et implication de tous les acteurs du territoire

Impact constaté du changement climatique en Savoie

Augmentation des températures du lac du Bourget entre 1984 et 2007 de 1°C à 2 mètres de profondeur (Source : livre blanc du climat en Savoie)

+1°C
depuis
1984



www.3x20.org
une plateforme internet pour faire l'addition

27 collectivités franco-suissees sont engagées dans le projet « Rêve d'avenir ». Ce projet européen, dans lequel Chambéry métropole est impliquée permettra de comptabiliser et de géo-localiser sur internet les émissions de CO₂ évitées grâce aux actions locales, qu'elles soient collectives ou individuelles. Cette calculatrice partagée permettra de savoir si nous tendons vers les objectifs fixés. Ouverture de la plateforme des 3x20 en février 2011.



En collaboration avec Air de l'Ain et des Pays de Savoie et avec le soutien de l'ADEME

**Plus d'information sur www.chambery-metropole.fr
rubrique projets / plan climat**

Livre blanc du climat en Savoie : www.cg73.fr/cadre-de-vie/environnement

